



Le Paradou

au fil de l'Arcoule

Bulletin
municipal
trimestriel

N° 4
printemps 2015

Le mot du maire

Madame, Monsieur,
chers paradounais,

Le 28 février 2015 est une date historique : au nom de la commune du Paradou, j'ai signé un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement de 5 ans avec le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Ce contrat redonne enfin à notre commune sa capacité de maîtriser son développement, en rattrapant le déficit d'investissements publics qu'elle subissait depuis de longues années.

Ce soutien du Conseil départemental, dont le récent changement de majorité n'affectera nullement la réalisation, nous fait désormais envisager l'avenir avec sérénité.

Ce contrat finance à hauteur de 80%, le montant total des investissements nécessaires, pour assurer l'avenir de notre village, soit une aide de 10 775 664 € sur un montant total d'investissements de 13 469 580 €.

Ces aides importantes interviennent dans un contexte difficile pour les petites communes, avec la baisse des dotations de l'Etat. Le coût résiduel de 2 693 016 €, soit 20% restant à la charge de la commune, sera financé en tout ou partie par des emprunts pour répartir la dépense



Les platanes "entricothés" sur la place de la Mairie avant réhabilitation

sur plusieurs exercices budgétaires.

Notre village, dans le cadre d'un développement urbain maîtrisé, pourra offrir à ses habitants et ses visiteurs, des infrastructures de qualité.

Ce contrat va permettre de réaliser de nombreux travaux sur nos bâtiments publics : réhabilitation de l'ancienne école maternelle, réaménagement et réhabilitation de l'hôtel de ville pour une meilleure accessibilité, salle polyvalente, église, complexe sportif et théâtre de verdure, acquisition foncière pour l'aménagement et l'installation d'un bistrot de village.

Le financement d'études qui permettra de nous accompagner dans la révision de notre PLU, concernera

aussi notre cadre de vie et le respect de notre identité de village.

Des travaux d'aménagement de la voirie, renforceront la sécurité et amélioreront la circulation, notamment sur la Voie Aurélienne, le parking de l'école, l'avenue Jean Bessat, les routes de Saint Roch, Belle Croix, Castillon, l'avenue de la Vallée des Baux, et permettront l'entretien et la remise en état des chemins communaux. Enfin le parc automobile de la commune pourra être renouvelé.

Fidèles à nos engagements, notre seule ambition est de proposer à nos administrés un cadre de vie propice à leur épanouissement. C'est avec sérénité et détermination que notre équipe municipale engage

ce vaste programme, toujours avec la même volonté d'agir pour l'intérêt général, dans un esprit d'ouverture et de solidarité.

Enfin, je vous laisse à la lecture de ce bulletin de printemps, qui témoigne notamment de la convivialité retrouvée dans notre village, avec entre autres, la remarquable opération « Tricothé » et le formidable succès de la soirée « country » et annonce pour les semaines à venir un agenda riche en mani-

festations au cours desquelles nous aurons le plaisir de nous retrouver !
Bien cordialement,

Pascale Licari
Maire du Paradou



DOSSIER SPÉCIAL FINANCES P.4-5

rejoignez-nous sur paradou

site internet : mairie-du-paradou.fr

Délibérations conseil municipal

- **28 Janvier 2015** - Présents : 17
N° 2015-1 Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et modalités de concertation. Adopté à la majorité
- N° 2015-2 Finances / Prise en charge par la commune de dépenses occasionnées lors du départ du secrétaire de mairie. Adopté à l'unanimité
- N° 2015-3 Culture et Fêtes / Mise à disposition de locaux pour l'organisation de la journée du 14 février 2015. Signature d'une convention. Adopté à l'unanimité
- N° 2015-4 Culture et Fêtes / Mise à disposition de locaux pour l'organisation de la journée du 8 mars 2015. Signature d'une convention. Adopté à l'unanimité
- **25 février 2015** - Présents : 10 + 6 procurations
- N° 2015-5 Commande publique / Constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles (CCVBA) relatif à la passation de marchés en matière de voirie, éclairage public, signalisation horizontale et verticale. Adopté à l'unanimité
- N° 2015-6 Assemblées / Adhésion de la Commune de Maillane au Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux. Adopté à l'unanimité
- N° 2015-7 Assemblées / Transfert du siège du SIVU des Canonnettes. Adopté à l'unanimité
- N° 2015-8 Assemblées / Transmission des actes au contrôle de légalité / Signature d'une convention avec l'Etat pour la télétransmission. Adopté à l'unanimité.
- N° 2015-9 Action sociale / Centre Communal d'Action Sociale / Modification de la composition du conseil d'administration. Adopté à l'unanimité.
- N° 2015-10 Affaires scolaires / Modification des rythmes scolaires pour l'école maternelle et primaire de la commune du Paradou - Rentrée 2015 - 2016. Adopté à l'unanimité.
- N° 2015-11 Ressources humaines / Adoption du règlement intérieur des agents de la commune du Paradou. Adopté à la majorité.
- **7 avril 2015** - Présents : 17 + 2 procurations
- N° 2015-12 Budgets annexes de l'assainissement et de l'eau / approbation des comptes de gestion 2014. Adopté à la majorité.
- N° 2015-13 Budgets annexes de l'assainissement et de l'eau / approbation des comptes administratifs 2014. Adopté à la majorité.
- N° 2015-14 Budget de la commune / approbation du compte de gestion 2014. Adopté à la majorité.
- N° 2015-15 Budget de la commune / approbation du compte administratif 2014. Adopté à la majorité.
- N° 2015-16 Budgets annexes de l'assainissement et de l'eau / affectation du résultat. Adopté à l'unanimité.
- N° 2015-17 Budget de la commune / affectation du résultat. Adopté à la majorité.
- N° 2015-18 Indemnité du receveur municipal. Adopté à l'unanimité.
- N° 2015-19 Fiscalité 2015. Adopté à l'unanimité.
- N° 2015-20 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères / taux 2015. Adopté à l'unanimité.
- N° 2015-21 Budget annexe de l'eau / budget primitif 2015. Adopté à l'unanimité.
- N° 2015-22 Budget de la commune / budget primitif 2015. Adopté à la majorité.
- N° 2015-23 Subventions aux associations. Adopté à l'unanimité.
- N° 2015-24 Sports / Programmation des stages sportifs 2015 / Signature des conventions afférentes. Adopté à l'unanimité.
- N° 2015-25 Affaires scolaires / Remboursement frais de cantine. Adopté à l'unanimité.
- N° 2015-26 Assurance / Signature d'une convention d'assistance, de conseil et de suivi. Adopté à l'unanimité.
- N° 2015-27 Assemblées / Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Énergie des Bouches-du-Rhône (SMED13). Adopté à l'unanimité.
- N° 2015-28 Financement de travaux « Electrification rurale - Face AB Programme 2013 / signature de la convention entre le SMED 13 et la commune du Paradou. Adopté à l'unanimité.
- N° 2015-29 Financement de travaux « enfouissement des réseaux téléphoniques » / Coordination avec les travaux « Electrification rurale » / Programme 2013 / signature de l'avenant à la convention entre le SMED 13 et la commune du Paradou. Adopté à l'unanimité.

Municipalité

ACCUEIL EN MAIRIE : NOUVEAUX HORAIRES

Pour répondre aux souhaits des administrés, les horaires d'ouverture de la mairie au public seront modifiés au cours du mois de juin : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h sauf le jeudi de 8 h 30 à 12 h ainsi que le premier samedi non férié de chaque mois, de 9 h à 12 h.

L'ensemble de ces horaires est mis en place à titre expérimental, un bilan sera réalisé fin 2015. L'accueil sera systématiquement assuré mais tous les services ne seront pas ouverts au public. Précisions disponibles en mairie, sur le site internet et dans le prochain bulletin municipal.

DÉMISSION

Le 3 février 2015, M. René Danse, conseiller municipal de l'opposition, a présenté sa démission.

Le 17 février 2015, il a été remplacé par Mme Corinne Teissier, sa colistièrre placée immédiatement à la suite sur la liste électorale de M. Graugnard déposée en sous-préfecture.

École

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES : UNE ANNÉE DE RODAGE

Le Ministère de l'Éducation Nationale, sensibilisé aux difficultés d'attention des élèves, a incité les écoles à modifier les rythmes scolaires.



Les activités périscolaires : multisports avec Fabrice

Dès la rentrée 2014, la Mairie a mis en place des ateliers périscolaires pour s'adapter aux nouveaux rythmes imposés et prendre en charge les enfants après les heures de cours. Le temps ainsi dégagé offre aux enfants des activités variées, proposées de 15 heures 45 à 17 heures, assurées soit par des professionnels, soit par des bénévoles compétents. Ces ateliers permettent aux enfants de goûter à des activités qu'ils pourront, plus tard, approfondir.

Il s'avère que proposer des activités en fin de journée n'est pas la meilleure

solution, les enfants sont fatigués. Cette observation a déclenché une réflexion au sein de la Commission extra municipale pour les rythmes scolaires. Cette nouvelle organisation modifie les horaires des cours, avec l'assentiment du Conseil d'école et du Conseil municipal.

Ce programme sera mis en place à la rentrée 2015, s'il reçoit l'agrément de l'Inspection Académique des Bouches-du-Rhône, à laquelle le dossier a été soumis.

Les charges supplémentaires seront compensées par des subventions de

l'Etat, de la CAF, de la Mairie et par la participation des parents.

CONSEIL D'ÉCOLE

Il est constitué de l'ensemble des 10 enseignants, la psychologue scolaire, huit parents élus (un par classe, remplacé en cas d'absence par un suppléant), deux élus municipaux.

COMMISSION EXTRA MUNICIPALE

Mme Vincentelli Vice Présidente élue, Mme Nossen élue, Mme Apkarian, Mme Mercier, Mme Neckerauer, Mme Martin, M. Oliva, Mme Valadier.

Emploi du temps proposé

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8 h 30 – 11 h 30	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11 h 30 – 13 h 30	Restauration	Restauration		Restauration	Restauration
13 h 30 – 16 h 30	Classe	Classe		Ateliers périscolaires	Classe
16 h 30 – 18 h 00	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie

Urbanisme

TRAVAUX

Le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA) signé avec le CG 13 (Conseil général des Bouches-du-Rhône), le 28 février 2015, pour une période de cinq années, va permettre au Paradou de lancer ses projets d'aménagement de son territoire. Pour l'exercice 2015, les projets de travaux suivants sont engagés :

École maternelle

Le maître d'œuvre retenu pour l'extension et la réhabilitation de l'ancienne école maternelle est le cabinet d'architecture OHISOM de Marseille. Les premières phases d'études se poursuivront sur une période de six mois dès ce mois d'avril.

Mairie

Une consultation pour la réhabilitation de la Mairie est en cours. Les études dureront six mois. Des locaux provi-

soires seront aménagés afin d'assurer la continuité du service public pendant les travaux.

Complexe sportif

Après les premiers travaux sur les courts de tennis en début d'année, un programme d'aménagement du site est prévu. Ce projet portera sur le stade, le préau transformé en salle de sport avec construction et aménagements de vestiaires, l'amélioration des abords et l'installation d'une passerelle sur le gaudre.



Extension/Réhabilitation École maternelle

Eclairage public

Avec le concours du SMED 13 (Syndicat Mixte d'Energie Départemental), une étude de diagnostic sur le réseau d'éclairage public de la commune sera rendue dans le courant du premier semestre. Ce diagnostic permettra de dégager les pistes d'amélioration ainsi que celles concourant aux économies d'énergie, pour la modernisation des équipements et la création de nouveaux réseaux.

PLU

La révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) permettra une meilleure maîtrise des espaces fonciers dans le respect de l'environnement paysager et d'une urbanisation harmonieuse à l'échelle du village.

Etude stratégique d'aménagement du territoire

Cette mission a été confiée au CAUE (Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement) dans le cadre d'une convention afin de définir une stratégie d'aménagement cohérente pour la commune en adéquation avec son futur PLU, tenant compte des déplacements urbains et des équipements structurants existants et projetés.

Voirie

L'étude stratégique d'aménagement de l'ensemble du territoire de la commune est lancée. Les travaux seront exécutés en plusieurs phases échelonnées sur 5 ans.



Plantations aux abords d'un abribus

Sports

COURTS DE TENNIS

Les travaux de clôture et d'éclairage sont achevés. Les nouveaux éclairages n'ont pu être testés : en effet, à peine installé, le monnayeur de l'éclairage a été vandalisé, un acte déplorable et condamnable qui pénalise la communauté.

STAGES SPORTIFS 2015

La municipalité organise pendant les vacances de printemps, d'été et d'automne, des stages sportifs pour les 8-16 ans. Programmes et fiches d'inscription se trouvent sur le site internet de la mairie (rubrique « se divertir » puis « sport »). Les activités telles que poney, golf, escalade et multi-activités sont proposées ce printemps. Pour l'été : voile, kayak, escalade, poney, équitation et multi-activités. L'activité canyoning est en projet pour les 12-16 ans.

RUN'ALPILLES UNE PREMIÈRE AU PARADOU

Le dimanche 31 mai, se déroulera la première édition de La Run'Alpilles, course pédestre de 11,7 km à 80% sur les sentiers des Alpilles, départ à 9h au complexe sportif du Paradou. Le parcours apparaît sur le site internet (rubrique « Agenda Actualités ») de la mairie et sur la page Facebook. Inscriptions directement sur www.kms.fr.



Parcours Run'Alpilles



Vie Associative

CENTRE DE LOISIRS

Nous travaillons avec la CAF pour mettre en place notre centre de loisirs. Nous espérons qu'il sera fonctionnel cet été.

CLUB DES SENIORS CANTO CIGALO ENTRAIDE 13

Fabrice, animateur diplômé d'Etat propose :

- **La randonnée**, le lundi de 9h30 à 11h et le mercredi de 9h à 12h, départ du complexe sportif.
- **Les multi-activités** à la salle polyvalente le mardi de 14h30 à 17h30.
- **La gymnastique douce** adaptée le jeudi de 10h à 11h à la salle polyvalente.
- **En projet** : des sorties, des voyages et d'autres animations.

Pour correspondre avec le service des sports : sports.associations@mairie-du-paradou.fr

DOSSIER SPÉCIAL FINANCES

La préparation du budget est un moment important de la vie de la commune. Elle obéit à quelques principes de base.

Qu'est-ce que le budget et quels sont les principes qui guident l'élaboration du budget de la commune ?

L'ANNUALITÉ Préparé par la commission "Finances" et approuvé par le conseil municipal, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année civile. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par le conseil municipal.

L'UNIVERSALITÉ L'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses. Il existe quelques dérogations à ce principe, par exemple les dons et legs. De plus, le budget doit décrire l'intégralité des produits et des charges sans compensation ou contraction entre les recettes et les dépenses.

L'UNITÉ Toutes les recettes et dépenses doivent figurer sur un document unique regroupant les opérations budgétaires et financières de la commune. Toutefois, certains services des collectivités sont gérés en budgets dits « annexes » ou « autonomes » (Eaux, assainissement, école et CCAS) qui doivent être produits à l'appui du budget principal.

L'ÉQUILIBRE Les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer exactement et être évaluées de façon sincère et objective. Les dépenses présentant un caractère obligatoire et les recettes ayant un caractère certain (les subventions, objets d'une décision d'attribution) doivent être inscrites au budget. Enfin, les produits réels de fonctionnement doivent être suffisants pour couvrir le remboursement des emprunts.

L'ANTÉRIORITÉ En principe, le budget de l'année doit être voté avant le 1er janvier. En pratique, le législateur a prévu que le budget des communes soit obligatoirement voté avant le 14 avril de l'exercice auquel il s'applique.

Quels sont les différents documents budgétaires ?

LE BUDGET PRIMITIF Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le conseil municipal avant le 14 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au Préfet. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

LES BUDGETS ANNEXES ET LES BUDGETS AUTONOMES Les budgets annexes (eau et assainissement) distincts du budget principal, sont votés par le conseil municipal. Ils permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes. Les budgets autonomes (caisse des écoles, centre d'action sociale) sont établis par le conseil municipal, et financés par le budget principal de la commune.

Comment le budget est-il élaboré et présenté ?

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Fonctionnement et investissement, deux sections :

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.

En dépenses : les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune notamment les salaires et les charges des agents, les prestations de services extérieurs comme les charges d'entretien, les autres charges de gestion courante et le paiement des intérêts des emprunts.

En recettes : recettes propres à la mairie comme les loyers, les concessions, les recettes fiscales provenant des impôts locaux, les dotations de l'État comme la dotation globale de fonctionnement et les participations provenant d'autres organismes ou collectivités locales.

La section d'investissement retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine.

En dépenses : le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux (par exemple construction d'une école).

En recettes : les subventions d'investissement, la dotation globale d'équipement (DGE), les emprunts, le produit de la vente du patrimoine.

ANNÉE 2014 COMPTE ADMINISTRATIF

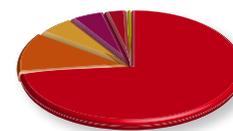
Fonctionnement

Charges de fonctionnement 2014



Charges à caractère général	479 955	37%
Charges de personnel	657 226	45%
Autres charges de gestion courante	205 226	15%
Charges financières	44 725	3%
Charges exceptionnelles	4 906	0%
TOTAL	1 392 040	100%

Recettes de fonctionnement 2014



Atténuations de charges	54 443	3%
Produits de service	92 713	6%
Impôts et taxes	1 197 554	73%
Dotations et participations	199 547	12%
Autres produits de gestion courante	90 695	6%
Excédent antérieur reporté	4 945	0%
TOTAL	1 639 898	100%

Au titre de l'année 2014, la section fonctionnement se présente comme suit :

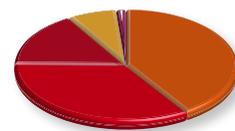
- les dépenses se chiffrent à 1 392 040 €. Les dépenses principales sont liées aux charges de personnel (657 226 €), les charges à caractère général (479 955 €) et les autres charges de gestion courante (205 226 €).

- les recettes de 1 639 898 € représentent pour l'essentiel les impôts et taxes pour 1 197 554 € et les dotations et participations d'Etat pour 199 547 €.

Le résultat de l'exercice de l'année 2014 de 247 857 € viendra s'ajouter au report de l'année 2013 de 378 017 €, l'excédent global de 625 875 € participera en tout ou partie aux investissements futurs.

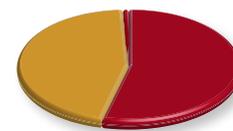
Investissement

Dépenses d'investissement 2014



Subventions d'équipements	50 344	16%
Immobilisation corporelles	22 069	7%
Immobilisations en cours	106 129	35%
Emprunts et dettes	127 150	41%
Transfert entre sections	3 906	1%
TOTAL	309 600	100%

Recettes d'investissement 2014



Subventions d'investissement	464 354	54%
Dotations et participations	391 265	45%
Transfert entre sections	4 906	1%
TOTAL	860 526	100%

Au titre de l'année 2014, la section investissement se présente comme suit :

- les dépenses se chiffrent à 309 600 €.

- les recettes de 860 526 € proviennent pour l'essentiel de subventions et de réserves. Après comptabilisation des opérations en cours, le solde positif de 550 925 € viendra s'ajouter au report de 2013 de 240 450 € soit un report total excédentaire de 791 375 €.

Le résultat cumulé de l'exercice 2014 qui regroupe les sections de fonctionnement et d'investissement se présente comme suit :

pour l'investissement un résultat positif à reporter de 1 026 016 €
pour le fonctionnement un résultat positif à reporter de 844 962 €

Ces excédents participeront aux apports de fonds propres que la commune devra faire dans le cadre des investissements programmés en 2015 qui pourront être complétés par des emprunts d'autant que l'endettement de la commune reste limité à 841 669 €, soit environ 467 € par habitant.

CONCLUSION :

A partir de l'année 2015 la compétence de l'assainissement est reprise par la Communauté de Communes de la Vallée des Baux et il a été décidé que les excédents qui apparaissent au 31/12/2014 sur l'exécution budgétaire seraient intégrés au budget principal de la commune

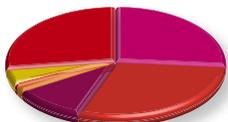
En conséquence les excédents de fonctionnement (219 087 €) et d'investissement (234 640 €) constatés sur le budget de l'assainissement seront cumulés au résultat de chacune des sections du budget principal.

Toutefois, compte tenu de l'excédent constaté sur cette section, compte tenu également des travaux à réaliser sur les réseaux d'assainissement qui présentent un état dégradé depuis déjà plusieurs années, la commune a décidé de participer au financement de ces travaux. Pour ce faire, et par délibérations concordantes de la commune et de la Communauté de Communes, la quasi-totalité de l'excédent d'investissement de ce budget soit 230 000 € sera transféré au budget de la Communauté de Communes.

ANNÉE 2015 BUDGET PRIMITIF

Fonctionnement

Charges de fonctionnement 2015



Charges à caractère général	665 400	27%
Charges de personnel	729 600	29%
Autres charges de gestion courante	263 800	11%
Charges financières	36 000	1%
Charges exceptionnelles	21 000	1%
Dépenses imprévues	110 000	4%
Virement section investissement	675 338	27%
TOTAL	2 501 138	100%

Recettes de fonctionnement 2015



Atténuations de charges	40 000	2%
Produits de service	92 000	4%
Impôts et taxes	1 261 472	50%
Dotations et participations	187 704	7%
Autres produits de gestion courante	75 000	3%
Excédent antérieur reporté	844 962	34%
TOTAL	2 501 138	100%

Au titre de l'année 2015, la section fonctionnement se présente comme suit :
Les dépenses de fonctionnement budgétées se chiffrent à 1 825 800 €, la hausse de 16 % par rapport au budget 2014 s'explique par :

- une augmentation des charges à caractère général (+ 13%) essentiellement due à une réévaluation des dépenses d'entretien (terrains, bâtiments, voies, réseaux des bois et forêts), domaines dans lesquels la commune a accumulé beaucoup de retard ces dernières années.
- une augmentation des charges de gestion courante (+9 %) avec notamment le budget de l'école qui passe de 9783 € à 16 000 €.

Ceci permettra :

- d'ajuster la contribution municipale réservée à chaque enfant fixée à 32,50 € et qui n'a pas été réévaluée depuis de nombreuses années. La contribution est fixée à 40 € à compter du 1^{er} janvier 2015
- le renouvellement des petits équipements à caractère sportif
- la prise en compte de frais de transports liés aux activités extérieures
- une augmentation des charges de personnel (+8,8%) qui répondent à des besoins d'encadrement complémentaires, liés aux activités périscolaires.

Les recettes sont estimées à 1 656 176 € progressent de 12 % à taux d'imposition constant et malgré une baisse des dotations de l'Etat de 23 391 €.

Aux recettes de fonctionnement s'ajoutent 844 962 € de report positif qui porte les recettes globales budgétées au titre de l'exercice 2015 à 2 501 138 €.

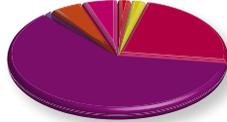
L'encaissement régulier des taxes de séjour dues par les hôtels et différentes structures à vocation touristique (résidences hôtelières, gîtes ruraux, locations saisonnières) fait l'objet d'une attention particulière. Les recettes sur ce poste évaluées à 55 000 € seront en progression de 175 % par rapport aux années précédentes.

BUDGETS ANNEXES ET AUTONOMES

BUDGET 2015	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
EAU	37 211,00	261 017,00	298 228,00
CCAS	14 211,00	0.00	14 211,00
CAISSE DES ÉCOLES	17 362,00	0.00	17 362,00

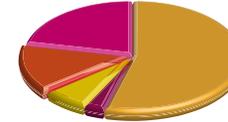
Investissement

Charges d'investissement 2015



Immobilisations incorporelles	98 130	2%
Subventions d'équipements	113 300	2%
Immobilisation corporelles	1 090 289	23%
Immobilisations en cours	2 903 271	61%
Emprunts et dettes	68 500	2%
Dotations et réserves	230 000	5%
Dépenses imprévues	250 000	5%
TOTAL	4 753 490	100%

Recettes d'investissement 2015



Subventions d'investissement	2 574 636	54%
Emprunts et dettes	152 000	3%
Dotations et réserves	322 000	7%
Dépôts et cautionnements	3 500	0%
Virement de la section de fonctionnement	675 338	14%
Report solde d'exécution	1 026 016	22%
TOTAL	4 753 490	100%

En 2015 le budget de la commune intègre le CDDA (Contrat de Développement et D'Aménagement) signé avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône. Ce contrat subventionnera 80 % des dépenses, hors taxes, chiffrées par la commune soit 10 775 664 € sur les années 2015 à 2019. Au titre de l'année 2015 le Conseil Général a validé une subvention de 2 250 968 € qui correspond à 80 % des dépenses estimées par la commune pour l'exercice 2015 soit 2 813 710 € HT.

Les dépenses d'investissement programmées au titre de l'exercice 2015 augmentent de près de 70 % et concernent plusieurs chantiers : réhabilitation de l'école maternelle, rénovation de la mairie, acquisitions foncières pour l'aménagement d'un « bistrot de pays », complexe sportif, travaux sur le bâtiment de l'église, la modification et la révision du PLU, travaux de rénovation de voirie, renouvellement du parc automobile. Ces chantiers vont s'étaler sur plusieurs années en relation directe avec le CDDA signé avec le Conseil Général 13.

A ces investissements de moyen et long terme, s'ajouteront au titre de l'année 2015 des investissements dans les domaines de l'informatique et des équipements de voirie. Même si après traitement de l'ensemble des données, notre budget présente des excédents, les nombreux investissements que la commune va réaliser ces prochaines années obligent à une gestion rigoureuse de l'ensemble des frais de fonctionnement. Le budget doit tenir compte des frais supplémentaires dus au développement de la commune, à la mise en œuvre des activités périscolaires, au développement de la vie culturelle et sportive et à la baisse annoncée des subventions d'Etat.

Fiscalité et taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2015

Ces délibérations ont été votées au conseil municipal du 7 avril 2015

FISCALITÉ

Les taux d'imposition 2015 ont été fixés et n'ont subi aucune augmentation

- taxe d'habitation : **10,41 %**
- taxe foncière pour le bâti : **11,78 %**
- taxe foncière pour le non bâti : **39,58 %**

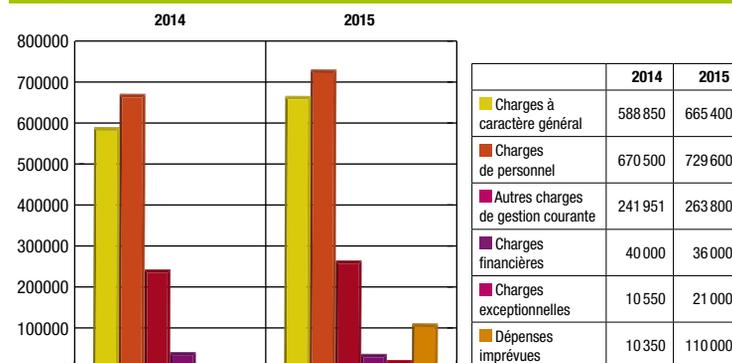
TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TOEM)

Le taux de la taxe 2015 n'a subi aucune augmentation

- taxe d'enlèvement des ordures ménagères : **7,74%**

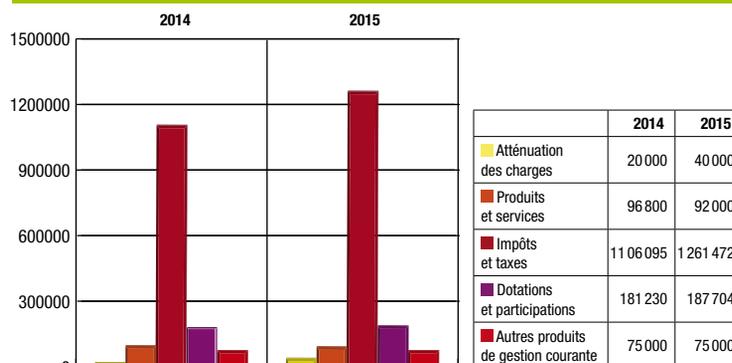
ÉVOLUTIONS BUDGÉTAIRES DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT ANNÉES 2014 - 2015

Dépenses



Remarque : au titre de l'année 2015 l'excédent budgétaire de l'assainissement constaté fin 2014 figure dans la rubrique « autres produits de gestion »

Recettes



PROJET VAN GOGH UN AMANDIER AU PARADOU

Dans le cadre du projet van Gogh instauré par la Communauté de communes de la vallée des Baux et des Alpilles (CCVBA), pour mettre en valeur les paysages du peintre, un amandier a été planté dans chaque commune. Au Paradou, la plantation a été réalisée le 20 janvier au Plouvinon, avec le concours des élèves du lycée agricole de Saint-Rémy-de-Provence.

Un des buts de ce projet est aussi de voir renaître la filière de l'amandier sur le territoire.



Plantation de l'amandier au Plouvinon

L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE AU PARADOU

De nouvelles dispositions s'appliquent aux communes incluses dans le Parc régional naturel des Alpilles (PNRA) à compter de juillet 2015. Le Parc s'est engagé, en matière d'affichage publicitaire, dans une démarche visant à valoriser l'économie locale tout en préservant les paysages. La mise en place des nouvelles normes de signalétique d'information associe le PNRA et les communes. Il y a trois sortes de panneaux publicitaires qui dépendent d'une réglementation spécifique à chacun : les panneaux publicitaires, les préenseignes, les enseignes.

• L'enseigne

Selon la loi : « Toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce ». Elle fait obligatoirement l'objet d'une autorisation. Les enseignes lumineuses sont soumises à une réglementation horaire. Les enseignes clignotantes sont interdites.

• La préenseigne

C'est une inscription ou une image qui indique le lieu, la proximité éminente de l'activité concernée. A partir de juillet 2015, elle sera autorisée exclusivement pour les monuments historiques ouverts à la visite, les services publics, les produits du terroir, les activités culturelles.

• Le panneau publicitaire

La publicité est interdite dans le territoire d'un Parc naturel régional.

DÉBROUSSAILLAGE, ENTRETIEN ET SAUVEGARDE DES ESPACES VERTS

Le Paradou est entouré de zones boisées et de garrigues. Cet écrin végétal a besoin d'un entretien régulier, notamment en période de sécheresse pour limiter les risques de feu.

Le plus souvent, un incendie est dû à l'imprudence : travaux agricoles, forestiers, domestiques, jeux, mégots, barbecues... Une prévention rigoureuse est donc indispensable.

Le débroussaillage

Cette opération consiste à rompre la continuité des végétaux combustibles dans le but de diminuer l'intensité et limiter la propagation du feu. Première protection des habitations, elle permet une intervention plus efficace des pompiers. Le débroussaillage a un impact sur les paysages, il valorise bosquets et sous-bois et favorise la variété des espèces végétales. Les modalités du débroussaillage sont fixées chaque année par un arrêté préfectoral.

Quels espaces débroussailler ?

- Ceux situés jusqu'à 50 m (que le maire peut porter à 100 m) autour des constructions, des chantiers et autres installations et chaque côté des voies d'accès sur des bandes de 10 m.
- les zones urbaines,
- les terrains longeant des voies ouvertes à la circulation publique, les lignes électriques.

Déchets des ménages, des entreprises et déchets municipaux

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage etc, constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation. Qu'ils soient produits par



Un livret explicatif est disponible en Mairie pour les propriétaires qui vivent aux abords des forêts et de la garrigue.

les ménages, les entreprises ou par les collectivités territoriales, ils relèvent de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, le brûlage en est interdit.

Les végétaux coupés doivent être éliminés par :

- dépôt dans une déchèterie
- compostage
- broyage

Information citoyenne

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 2015 CANTON DE SALON-DE-PROVENCE-1 – LE PARADOU

RESULTATS DE LA COMMUNE AU PREMIER TOUR

Binômes de candidats	Nuances	Voix	% inscrits	% exprimés
Mme Marie-Pierre Callet M. Henri Pons	UD	224	16,03	32,61
Mme Magali Andréani M. Hervé Chérubini	DVG	187	13,39	27,22
Mme Gisèle Buisson M. José Delcroix	FN	183	13,1	26,64
Mme Isabelle Urban M. Patrick Vella	VEC	44	3,15	6,40
Mme Florence Castanet M. Olivier Lopez	COM	38	2,72	5,53
Mme Laetitia Bouslah M. Lucas Garcia-Matéo	DIV	11	0,79	1,60

	Nombre	% inscrits	% votants
Inscrits	1397		
Abstentions	676	48,39	
Votants	721	51,61	
Blancs ou nuls	34	2,43	4,72
Exprimés	687	49,18	95,28

RESULTATS DE LA COMMUNE AU SECOND TOUR

Binômes de candidats	Nuances	Voix	% inscrits	% exprimés
Mme Marie-Pierre Callet M. Henri Pons	UD	431	30,85	67,34
Mme Gisèle Buisson M. José Delcroix	FN	209	14,96	32,66

	Nombre	% inscrits	% votants
Inscrits	1397		
Abstentions	680	48,68	
Votants	717	51,32	
Blancs ou nuls	77	5,52	10,74
Exprimés	640	45,81	89,26

UD = Binôme Union de la Droite
DVG = Binôme Divers Gauche
FN = Binôme Front National
VEC = Binôme d'Europe-Ecologie-Les Verts
COM = Binôme du Parti Communiste Français
DIV = Binôme Divers

Ça bouge au Paradou...

TRICOTHÉ

L'idée est partie d'une discussion entre amis et d'un souvenir d'avoir vu les arbres d'Arles, un jour, habillés de laine.

C'était l'automne et le prétexte était trouvé de rassembler autour d'une activité. L'habillage des platanes et autres mobiliers urbains n'était qu'un prétexte à faire se retrouver les quelques courageux-courageuses (nous pensions au départ qu'il y en aurait peu) qui voudraient bien relever le défi.

Or, le groupe a grossi parfois jusqu'à 35 personnes, réunies pour tricoter ou crocheter, déguster aussi quelques gâteaux souvent de fabrication maison, boire un thé ou un café.

Bref une ambiance d'échange, de bonne humeur, de convivialité ; des grand-mères ont initié leur petite fille, des



Assemblage des carrés et actualité de janvier 2015

mères leurs filles et certaines ont retrouvé les gestes et l'habileté d'autrefois. On a vu venir des dames de Saint Martin, de Mouriès averties par le bouche à oreille

ou un article paru dans la presse. On a tricoté chez la coiffeuse du Paradou, des dames ont retrouvé des pelotes de laine endormies au fond d'un tiroir et des entreprises spécialisées nous ont offert des dizaines de pelotes colorées.

En cercle pour se voir et échanger, à quatre pattes pour coudre les bandes



L'olivier de la Poste n'a pas été oublié !

de tricot ou sur une échelle pour fixer aux arbres « l'œuvre » enfin achevée, que d'enthousiasme et d'énergie !

La réussite, elle, est bien sûr sociale et modestement artistique : sociale, car on était heureux chaque vendredi ou presque pendant 6 mois de se retrouver, le temps n'a pas pesé et peut-être qu'un élan est né... mais soyons prudents, il n'y a pas de miracle seulement de petites choses. Plus de 50 personnes ont eu un rôle dans ce projet, près de 900 carrés de 20 cm sur 20 cm ont été tricotés. Cela n'a rien coûté, et nous a apporté quelques instants de solidarité.



Accrochage sportif



Vue de la mairie - platanes et balcon décorés

THÉÂTRE AU PARADOU

Le dimanche 8 mars, Paradou accueillait « La Compagnie des Deux Rives », venue de Beaucaire, pour un spectacle en matinée. « Jardin public » est une pièce écrite et mise en scène par Florence Kleinbort, jouée par huit acteurs, alternant au fil des saynètes moments d'émotion et de comédie. Une pièce truculente, émouvante et drôle.



VERS L'OUEST, AU CŒUR DE L'HIVER

Pour fêter l'hiver avec gaieté et entraînement, en ce jour de la saint Valentin, la salle polyvalente du Paradou s'est transformée en saloon de l'ouest sauvage. Cette soirée country-rock, ambiance américaine, allait à coup sûr nous redonner la pêche.

Tout y était : le décor, bannières, fanions, barriques et bottes de paille, le bar du saloon et même une banque, au mur les photos des plus redoutables rebelles du sud Alpilles, et puis la musique, deux groupes, les Country breakers et James Moore trio qui pendant 4 heures nous ont fait danser et nous ont donné leur bonne humeur et leur tonus. Des amis de Saint Martin, venus en voisin, emmenés par Brigitte, nous ont initiés aux subtilités combinatoires de la danse en ligne.



Le saloon avant la ruée

Bref, quatre heures de musique, de danse, de bonne humeur, de plaisir par-

tagé : une belle réussite pour les 200 personnes qui ont fait « le voyage ».

Ça s'est passé au Paradou...



1



2



6



3



4



7



5



8

1 Soirée country/rock
2 Soirée Théâtre
3 Tricothé

4 Commémoration du 19 Mars
5 Carnaval des tout-petits
6 Carnaval

7 Loto de l'APEP le 11 janvier
8 Signature le 28/02 du CDDA

Agenda

AVRIL :

Samedi 25 et dimanche 26 avril - Exposition Es'cale, toute la journée, salle polyvalente. - Atelier et concours de dessins pour les enfants toute la journée, rez-de-chaussée Mairie.

Samedi 25 avril - Marché Locavore, toute la journée place de la Mairie.

Dimanche 26 avril - Vide grenier - Brocante, dans les rues du village et place de l'école.

MAI :

Samedi 16 mai - Polar au Paradou Ateliers d'écriture, stands, dédicaces, conférences-débats. Le roman policier méditerranéen, salle polyvalente, à partir de 9 h 30. "Terres des Baux, d'hier à aujourd'hui".

Dimanche 17 mai - Promenade littéraire : Sur les traces de Charloun Rieu de 10 h à 12h30 - Floralies toute la journée.

Vendredi 29 mai - Fête des voisins : Repas en partage sur la Place de la Mairie à partir de 19 h avec en soirée un concert de l'IMFP de Salon-de-Provence.

Samedi 30 mai - Conférence « Bergeries antiques de la Crau » par Gaëtan Congès et Otello Badan, à 17 h 30 salle polyvalente. "Terres des Baux, d'hier à aujourd'hui".

Dimanche 31 mai - Course pédestre « Run' Alpilles » départ à 9 h au complexe sportif.

JUIN :

Vendredi 12 juin - Conférence : « L'armoire aux toxiques » par G. Lesœurs à 18 h 30 salle polyvalente.

Dimanche 21 juin - Fête de la musique, en soirée.

JUILLET :

Du 4 juillet au 29 août - Festival A-part (installation de portraits de philosophes peints par Fromanger sur la façade de la mairie) et rencontres/discussions d'artistes et philosophes sur la place de la mairie du 17 au 23 juillet.

Mardi 14 juillet - Fête nationale - Apéritif Républicain sur la place de la Mairie.

Mi-juillet - Jazz sous les platanes, groupe musical venu de Los Angeles.

Samedi 18 juillet - Fête de la communauté européenne.

Remerciements : ce bulletin d'information a été préparé par la Commission Communication, composée d'élus municipaux et de bénévoles. Qu'ils soient ici sincèrement remerciés pour la qualité et l'efficacité de leur travail.

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : PASCALE LICARI • RÉDACTRICE EN CHEF : BÉATRICE BLANCARD • RÉDACTION : COMMISSION COMMUNICATION • MAQUETTE : AGENCE CIVILIS • IMPRESSION : LES PRESSES DE LA TARASQUE CERTIFIÉES IMPRIM'VERT • TIRAGE : 1 200 EX. • PHOTOS ÉLUS, VALAMIDO, CATHERINE PALVADEAU, LISE FERRIÈRE • DÉPÔT LÉGAL ET ISSN EN COURS • MAIRIE : PLACE CHARLOUN RIEU 13520 LE PARADOU • 04 90 54 54 01

Numéros utiles

- Mairie 04 90 54 54 01
 - Accueil : lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h
 - SAMU 15
 - Pompiers 18 ou 04 90 54 44 34
 - Gendarmerie 17 ou 04 90 54 34 91
 - Centre Anti-Poison 04 91 75 25 25
 - SOS Drogue International .. 04 90 96 15 62
 - SOS Femmes battues 04 91 24 61 50
 - Enfance maltraitée 119
 - Cabinet médical 04 90 54 41 41
 - Cabinet Infirmières 04 90 97 96 45
 - Masseur Kiné Gabillon 04 90 54 53 52
 - Masseur Kiné Bourrillon 06 51 88 45 12
 - CH Joseph-Imbert - Arles .. 04 90 49 29 29
 - Clinique J. d'Arc - Arles ... 04 90 99 32 32
 - Clinique Paoli - Arles 04 90 99 34 00
 - Canal Irrigation VdB..... 04 90 54 30 16
 - Dessèchement Bas Paradou 04 90 96 44 91
 - Ecole 04 90 54 42 03
 - Poste 04 90 54 33 99
 - Pharmacie de Maussane ... 04 90 54 30 40
 - Vétérinaire Maussane 04 90 54 37 58
 - SPA des Baux 04 90 54 60 86
- Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux propriétaires, Patricia et Patrick Roux, du restaurant **La Petite France** 04 90 54 41 91

Histoire du Paradou au fil de l'eau...

3^e épisode Dans l'épisode précédent, nous avons évoqué les habitats du site de Castillon et de la nécropole près de l'Arcoule, deux occupations au Sud et au Nord du village actuel, toutes deux liées à l'eau. A Castillon, c'est la présence du marais riche en flore et faune qui attire les hommes, au Nord, c'est peut-être le culte de l'eau en la présence de la source de l'Arcoule. L'Arcoule, qui a inspiré le nom de notre bulletin, mais qui en réalité est mieux définie par les Arcoules. Le ruisseau naît au pied des Alpilles et très vite s'enrichit de l'eau d'autres petites sources avant même de couler vers l'actuel Paradou. Les Arcoules, vous les retrouvez le long de l'école, près du Bistrot du Paradou. Ces deux branches coulent sous les maisons, sous le passage piéton le long de la route de Saint-Roch, se rejoignent sous le Calada avant de filer vers le marais. Pour revenir à l'histoire, nous sommes dans

une plaine riche, les sols sont fertiles et les ruisseaux qui descendent des Alpilles ne laissent pas indifférent l'occupant Romain. La conquête terminée, les Romains installent cadastre, modes de vie, modes d'exploitations des sols. Les indigènes, peu à peu, se rapprochent des villae, domaines agricoles romains. Même si le site perché de Castillon subsiste, des traces d'habitat au pied du rocher de la Pène ont été mises au jour lors des fouilles et témoignent du déplacement des centres de vie. Sur le territoire actuel de la commune, des vestiges de villae sont présents. Ces domaines étaient alimentés en eau par les Arcoules et sans doute par de petits aqueducs provenant du collecteur du site de la Burlande, bassin de convergence des deux branches de l'aqueduc Sud des Alpilles qui alimentaient l'Arles antique en eau puis plus tard, Arles et la Meunerie de Barbegal...

A suivre...